



COMPÉTITIONS TERRITORIALES

SAISON 2018 - 2019

N° de rencontre: 201819 | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | RCT

Figure sur les convocations de l'arbitre, des associations ou du représentant fédéral

 FFR LIGUE RÉGIONALE NOUVELLE-AQUITAINE		<h1>RAPPORT D'ARBITRE</h1>	Date de la rencontre	Club organisateur	Compétition	Poule
		/...../.....
competitions@liquenouvelleaquitaine-ffr.fr			Tél. :			

Arbitre	NOM	Prénom	Ligue	N° licence	Tél.	
Entraîneur (Si absence d'arbitre)					Tél.	
Représentant Fédéral					Tél.	

RÉSULTAT DU MATCH				B Équipe :			
Éléments du score	Nombre	Valeur	Points	Éléments du score	Nombre	Valeur	Points
Essai		5		Essai		5	
But après essai		2		But après essai		2	
Essai de pénalité		7		Essai de pénalité		7	
But de pénalité		3		But de pénalité		3	
Drop-goal		3		Drop-goal		3	
TOTAL				TOTAL			

L'équipe a battu / a fait match nul avec l'équipe par * à *

* Bien vérifier l'exactitude du résultat

EXCLUSIONS TEMPORAIRES (1^{er} carton jaune)

A	N°	NOM (capitales d'imprimerie) et Prénom	N° de licence	B	N°	NOM (capitales d'imprimerie) et Prénom	N° de licence

EXCLUSIONS DÉFINITIVES / INFRACTIONS DES DIRIGEANTS DU BANC DE TOUCHE

(Compléter le tableau en mettant une croix dans la colonne correspondante aux faits reprochés, au regard du numéro, du nom, du prénom et du n° de licence de la personne concernée)

N° ou fonction	NOM et Prénom (nom en capitales d'imprimerie)	N° de licence	Équipe	Motif de l'exclusion ou de l'infraction relevée							
				Indiscipline				Autres motifs (mettre une croix)			
				2 ^{ème} carton jaune dans le même match	Contestation des décisions des officiels	Faute contre l'esprit du jeu	Nervosité	- Action ou voies de fait contre un officiel	- Jeu dangereux	- Brutalité	- Infractions verbales et provocations envers l'adversaire
	NE PAS RETENIR LA CARTE DE QUALIFICATION										

AUTRES INFRACTIONS

<input type="checkbox"/> MATCH HEURTÉ*	<input type="checkbox"/> MATCH VIOLENT*	<input type="checkbox"/> BAGARRE(S)*	<input type="checkbox"/> AUTRES INCIDENTS*
<input type="checkbox"/> MATCH ARRETE*			

*Établir un rapport circonstancié (utiliser le rapport complémentaire sur la page 2)

RÉCLAMATIONS

A Équipe réclamante :	B Équipe réclamante :
Déposée : <input type="checkbox"/> avant le match <input type="checkbox"/> après le match	Déposée : <input type="checkbox"/> avant le match <input type="checkbox"/> après le match

En application de l'article 450-4, dans l'hypothèse où la réclamation sera jugée irrecevable, l'association réclamante sera débitée d'un montant de 150 € par joueur ou situation réglementaire visé(e).

MATCH À EFFECTIF INCOMPLET

A Équipe :	B Équipe :
Motif :	Motif :

VISAS DES ASSOCIATIONS ET DE L'ARBITRE APRÈS LE MATCH

A Équipe :		Arbitre		B Équipe :	
Nom :	Prénom :	Équipe A :	Équipe B :	Nom :	Prénom :
Fonction :				Fonction :	
N° de licence :				N° de licence :	
Nb CJ Equipe A :	Nb CJ Equipe B :	Nb CJ :	Nb CJ :	Nb CJ Equipe A :	Nb CJ Equipe B :
Nb CR Equipe A :	Nb CR Equipe B :	Nb CR :	Nb CR :	Nb CR Equipe A :	Nb CR Equipe B :
Écrire en toutes lettres « vu et pris connaissance »		Signature		Écrire en toutes lettres « vu et pris connaissance »	
		Signature			

Les dirigeants rédacteurs et l'arbitre doivent compléter tous les paragraphes de cet imprimé avec soin et précision. Tout refus de signature entraînera pour les associations une sanction financière prévue aux articles 443.5 et 511-3.3 des R.G.

EXCLUSIONS DÉFINITIVES / INFRACTIONS DES DIRIGEANTS DU BANC DE TOUCHE

(Compléter le tableau en mettant une croix dans la colonne correspondante aux faits reprochés, en regard du numéro, du nom, du prénom et du n° de licence de la personne concernée)

N° du joueur ou fonction	NOM et Prénom <i>(nom en capitales d'imprimerie)</i>	N° de licence	Motif de l'exclusion ou de l'infraction relevée																		
			Indiscipline				Action ou voies de fait contre un un officiel	Jeu dangereux	Brutalité	Infractions verbales et provocations envers l'adversaire	Non-respect des obligations de fonction										
			2 ^{ème} carton jaune dans le même match	Contestation des décisions des officiels	Faute contre l'esprit du jeu	Nervosité						Pas de rapport									

RAPPORT COMPLÉMENTAIRE DE L'ARBITRE

Reprendre, dans la colonne de gauche, chaque nom figurant au tableau des exclusions définitives et des infractions relevées ci-dessus. Hormis les motifs « indiscipline », détailler en face, dans la colonne de droite, les faits qui vous ont conduit à exclure des joueurs ou à sanctionner des dirigeants du banc de touche. Si nécessaire, établir la suite de votre rapport sur un feuillet supplémentaire.

Nom – Prénom – N° de licence	Rapport

« Pour tout acte de jeu déloyal, merci de préciser la zone du corps touchée »

AUTRES INCIDENTS (Match arrêté, bagarre(s), match heurté...)

IMPORTANT

AVANT LE MATCH : la feuille de match doit être contrôlée par l'arbitre ou le représentant fédéral ; contrôlée et signée par les Présidents des associations concernées ou leurs délégués qui sont responsables de la rédaction de la feuille de match, de la composition des équipes, de la numérotation des joueurs et des personnes admises sur le banc de touche.
APRÈS LE MATCH : le rapport d'arbitre doit être complété, contrôlé et signé par l'arbitre et signé par les Présidents des associations ou leurs délégués, avec la mention « vu et pris connaissance », après que ceux-ci aient indiqué le nombre d'exclusions et/ou infractions relevées.
NB : La feuille de match (rapport d'arbitre) doit être adressée au Comité territorial selon la procédure qu'il a mise en place au plus tard le lendemain de la rencontre. Cet envoi incombe à l'arbitre du match, ou en son absence, à l'entraîneur qui a dirigé la rencontre.

Date :

Signature de l'arbitre :

CARTON BLEU (commotions cérébrales) – Obligatoire en Honneur (autres compétitions sur décision de la ligue)

N°	Equipe	Nom	Prénom	N° de licence

L'arbitre devra compléter la fiche « 1A - Expérimentation Carton bleu – Fiche de signalement arbitre de suspicion de commotion cérébrale » et la transmettre à cartonbleu@ffr.fr

SIGNATURE DE L'ARBITRE :

JOUEUR(S) BLESSE(S) (préciser le nom du joueur, la nature de la blessure et sa localisation)

N°	Equipe	Nom	Prénom	N° de licence	Nature et localisation de la blessure

VISAS DES ASSOCIATIONS

Fonction :	NOM - PRENOM :	Signature	Fonction :	NOM - PRENOM :	Signature :
---------------------	-------------------------	-----------	---------------------	-------------------------	-------------

REPLACEMENTS EN COURS DE MATCH

A	Équipe :					B	Équipe :				
	Minute	N°	Nom du joueur sorti du terrain	N°	Nom du joueur entré sur le terrain		Minute	N°	Nom du joueur sorti du terrain	N°	Nom du joueur entré sur le terrain
Tactique ou saignement						Tactique ou saignement					
CC*						CC*					
Blessure						Blessure					

*CC = commotion cérébrale

RÉCLAMATIONS

A Équipe réclamante :	B Équipe réclamante :
Déposée : avant le match <input type="checkbox"/> après le match <input type="checkbox"/>	Déposée : avant le match <input type="checkbox"/> après le match <input type="checkbox"/>
Motifs : qualification <input type="checkbox"/> identité <input type="checkbox"/> autres motifs <input type="checkbox"/>	Motifs : qualification <input type="checkbox"/> identité <input type="checkbox"/> autres motifs <input type="checkbox"/>
Exposé des motifs de la réclamation :	Exposé des motifs de la réclamation :
Nom : Prénom :	Nom : Prénom :
Fonction :	Fonction :
Signature	Signature
N° de licence	N° de licence
B Équipe adverse :	A Équipe adverse :
Nom : Prénom :	Nom : Prénom :
Fonction :	Fonction :
Signature	Signature
N° de licence	N° de licence

En application de l'article 450-4, dans l'hypothèse où la réclamation sera jugée irrecevable, l'association réclamante sera débitée d'un montant de 150 € par joueur ou situation réglementaire visé(e).

FEUILLE DE MATCH

Date de la rencontre

Club organisateur

Compétition

Poule

competitions@liguenouvelleaquitaine-ffr.fr

...../...../.....

Tél. :

COMPOSITION DES ÉQUIPES

OBLIGATION d'encrer les numéros des joueurs remplaçants autorisés à évoluer aux postes de 1^{ère} ligne et d'indiquer en marge (sauf catégories C, C' et D) leur capacité à évoluer aux postes de « pilier gauche » (G), « talonneur » (T) et « pilier droit » (D).

A Équipe :				B Équipe :			
N°	NOM (lettres capitales)	N° de licence	2° asso. (1)	N°	NOM (lettres capitales)	N° de licence	2° asso. (1)
①				①			
②				②			
③				③			
4				4			
5				5			
6				6			
7				7			
8				8			
9				9			
10				10			
11				11			
12				12			
13				13			
14				14			
15				15			
16				16			
17				17			
18				18			
19				19			
20				20			
21				21			
22				22			
23 ⁽²⁾				23 ⁽²⁾			
Capitaine	N°	Total		Capitaine	N°	Total	

(1) Cf. Article 223 des RG « autorisation de pratiquer le rugby dans une seconde association »
 (2) Uniquement dans les compétitions de catégories A-B

PERSONNES ADMISES SUR LE BANC DE TOUCHE

(4 maximum – si 5^{ème} personne, obligatoirement 1 médecin)

A	NOM (capitales d'imprimerie) et Prénom	N° de licence	B	NOM (capitales d'imprimerie) et Prénom	N° de licence
Entraîneur(s)			Entraîneur(s)		
Soigneur			Soigneur		
Adjoint-terrain			Adjoint-terrain		
Médecin *			Médecin *		

* En cas de non-présence physique d'un Médecin, porter les coordonnées téléphoniques du Médecin de garde :

JUGES DE TOUCHE

Nom :	Prénom :	Nom :	Prénom :
Tél. :	N° licence :	Tél. :	N° licence :

DIRIGEANT DÉLÉGUÉ AUX OPÉRATIONS DE CONTRÔLE ANTI-DOPAGE DE L'ASSOCIATION LOCALE

Nom :	Prénom :	N° de licence :
-------------	----------------	-----------------------

VISAS DES RÉDACTEURS DE LA FEUILLE DE MATCH AVANT LE COUP D'ENVOI

Nom :	Prénom :	Nom :	Prénom :
Fonction :		Fonction :	
Signature :	N° licence :	Signature :	N° licence :